

## ACTE D'ADHÉSION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN RHIN VIVANT

- Vu la convention de partenariat, ci-après désignée « convention cadre » signée le 5 décembre 2019 entre l'État, la région Grand-Est, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et l'Agence française pour la biodiversité, ci-après dénommés « les porteurs du Plan Rhin vivant » ;
- Vu la convention de partenariat 2020-2024 validée en décembre 2019 entre Voies Navigables de France et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ;
- Vu le courrier du Directeur Général de VNF au Préfet de la Région Grand Est du 2 janvier 2020 (joint à la présente) ;

### Préambule

Par la convention cadre susvisée, les porteurs du Plan Rhin vivant se sont accordés pour développer et mettre en œuvre une vision globale de la renaturation du fleuve et des milieux naturels rhénans, et pour relancer une dynamique forte d'intervention en ce sens. Ils s'engagent à faire connaître ce plan et à favoriser l'implication des acteurs du territoire, en mobilisant des moyens humains, techniques et financiers.

Le présent acte s'adosse à cette convention cadre. Il formalise l'adhésion de Voies Navigables de France à ce plan en tant que « partenaire associé ».

### Voies Navigables de France

---

VNF assure trois grandes missions : la promotion de la logistique fluviale, le concours à l'aménagement des territoires et la gestion hydraulique. Cette dernière mission en fait un gestionnaire de premier plan des écosystèmes que forment les voies d'eau, et notamment sur des fleuves comme le Rhin. Il contribue ainsi à préserver la biodiversité et les continuités écologiques locales.

Dès lors, VNF a vocation à se mobiliser en faveur du plan Rhin vivant en tant qu'acteur et partenaire de projets. VNF a également vocation à participer à la réappropriation de l'axe rhénan en tant que patrimoine naturel, culturel et paysager partagé par les populations des deux rives du fleuve.



## Engagements

VNF partage les objectifs du Plan Rhin vivant, tels que définis à l'article 3 de la convention cadre. Il s'engage, dans le cadre institutionnel et réglementaire des missions et activités de VNF :

- à désigner un technicien référent pour la mise en œuvre et le suivi du plan,
- à être porteur, dans la durée, d'actions contribuant aux objectifs du plan Rhin vivant, dans la poursuite de projets réalisés ou en cours (étude de renaturation des berges, réalisation de nouveaux apports pour les paquebots fluviaux, réalisation d'un schéma d'implantation d'aires de stationnement et d'attente pour les bâtiments transportant des marchandises, etc.),
- à favoriser les projets de renaturation et de valorisation portés par d'autres acteurs du territoire, en étant partenaire de ces projets tant au niveau de la conception (accès au domaine, expertise, etc.) que de la mise en œuvre (maintenance et manœuvre d'ouvrages, gestion hydraulique, suivi, etc.),
- à se coordonner avec les autres acteurs locaux pour une mobilisation efficiente des moyens et des compétences sur des territoires de projet,
- à participer à la mise en réseau des acteurs du territoire et au partage d'expériences, notamment en participant au séminaire annuel « Rhin vivant »,
- à se positionner comme relais des porteurs du Plan Rhin vivant pour faire connaître ce plan auprès de ses partenaires et des acteurs du territoire et ainsi favoriser sa mise en œuvre,
- à sensibiliser les acteurs du territoire aux "questions rhénanes", dont la biodiversité, la ressource en eau, les services écosystémiques, l'histoire du fleuve et de son aménagement, les aspects culturels et patrimoniaux,
- à promouvoir et valoriser le patrimoine naturel et culturel lié au fleuve, auprès des populations riveraines comme des touristes (bateaux de plaisance, croisières fluviales).

## Gouvernance

### Comité de coordination

---

Un comité de coordination rassemble VNF et les porteurs du Plan Rhin vivant au niveau technique. Il se réunit au moins deux fois par an et autant que de besoin pour la mise en œuvre de la présente convention.

Il a notamment pour rôle d'assurer un suivi de l'avancement des différents projets.

### Groupes de travail

---

Dans le cadre de la mise en réseau des acteurs du territoire et de façon complémentaire au séminaire annuel « Rhin vivant », des groupes de travail thématiques ou géographiques pourront être mis en place sur des sujets opérationnels, par les porteurs du Plan Rhin vivant. VNF y participe en fonction de ses compétences.



## Durée

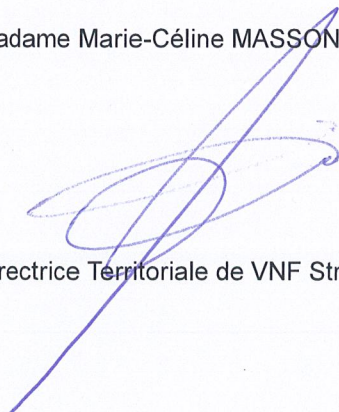
La présente acte d'adhésion porte sur la période 2020-2025, en cohérence avec la convention cadre et le 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Il prend effet le jour de sa signature par les Parties et s'éteint de plein droit au 31 décembre 2025. A l'issue, il pourra être renouvelé, sur la base d'une évaluation des actions mises en œuvre ainsi que du contexte et des perspectives actualisées.

Fait en trois exemplaires originaux, à Marckolsheim, le 29 janvier 2020.

### Le partenaire associé

Voies navigables de France

Madame Marie-Céline MASSON



Directrice Territoriale de VNF Strasbourg